

Options
MANITOBAINES

2001-2002

*Guide de
l'enseignement
postsecondaire et
de la formation
professionnelle*

Éducation,
Formation professionnelle
et Jeunesse
Manitoba

Enseignement
postsecondaire
Manitoba



Le document Options manitobaines est publié par
la Section de l'information sur le marché du travail, Main-d'œuvre Manitoba
Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba
et
le Conseil de l'enseignement postsecondaire
Enseignement postsecondaire Manitoba

Nous sommes reconnaissants du travail de tous les collaborateurs
et des établissements participants,
qui ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration de ce guide.

Section de l'information sur le marché du travail, Main-d'œuvre Manitoba
Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba
800, avenue Portage, bureau 260
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
Téléphone : (204) 945-5643
Télécopieur : (204) 945-0356

7 *Table des matières*

Introduction	1
Choisir un établissement postsecondaire	2
Numérotation des cours au secondaire	3
Collège universitaire de Saint-Boniface	4
École technique et professionnelle	8
Les écoles professionnelles privées	11
Entente Manitoba-Minnesota	13
Ententes interprovinciales sur la coopération en matière d'éducation	14
Programme d'apprentissage du Manitoba	15
Financez vos études	21

Veillez vous reporter au *Manitoba Options: A Guide to Post-Secondary Education and Training* à la fin de la présente publication pour la liste des programmes offerts en anglais.



Remarque

Les renseignements contenus dans cette publication et fournis par les établissements étaient à jour au moment de l'impression en Septembre 2001. Ils risquent, toutefois, d'avoir été modifiés.

Nous vous recommandons de vérifier ces renseignements auprès de l'établissement offrant le programme qui vous intéresse.

Introduction

Nous prévoyons beaucoup de défis au cours du nouveau millénaire. Les études postsecondaires constituent un bon moyen de se préparer à l'avenir. Votre choix d'études et de formation postsecondaire aura un impact sur votre avenir. Prenez le temps d'examiner les possibilités qui s'offrent à vous.

Les détails de plusieurs options en matière d'éducation postsecondaire figurent dans cette publication. Un aperçu de ces options comprend également les conditions d'admission à divers programmes.

Options manitobaines vous aidera à planifier votre programme d'études secondaires et vous donnera une idée des matières qui sont importantes pour vos études postsecondaires.

En outre, cette publication donne aux étudiants adultes et étrangers des renseignements sur l'admission dans les établissements manitobains.

Elle contient également des renseignements sur la manière d'obtenir de l'aide financière et d'apprendre un métier en s'inscrivant à un programme d'apprentissage. Une personne-ressource est indiquée pour chaque établissement et pour chaque programme; elle peut vous fournir de plus amples renseignements sur les domaines qui vous intéressent.

Les renseignements relatifs aux programmes sont fournis sous réserve de modifications. Nous vous encourageons à communiquer par téléphone ou par courrier avec les collèges et les universités pour obtenir des renseignements à jour. Les adresses des sites Web de chaque programme collégial et universitaire figurent également dans cette publication.

Choisir un établissement postsecondaire

Si vous vous demandez quel établissement postsecondaire choisir, c'est que vous avez déjà pris une importante décision, celle de poursuivre vos études!

Au Manitoba, les choix qui vous sont offerts sont les suivants :

On trouve des **universités** à Winnipeg et à Brandon. Ces établissements offrent des cours à distance et des cours par correspondance. Pour obtenir un baccalauréat, il faut de trois à cinq ans. Certaines universités offrent également des programmes d'études supérieures dans des domaines comme les arts, les sciences, le droit, l'éducation, la médecine, la dentisterie, le travail social, l'ingénierie et l'hygiène dentaire.

Il y a des **collèges** à Winnipeg, Brandon et Le Pas. Ils offrent divers cours à différents endroits du Manitoba. On peut y suivre un programme d'un ou de deux ans menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme dans des domaines très variés allant du commerce, des arts appliqués, des technologies industrielles, de la santé et des services à la famille, aux programmes d'apprentissage.

Les programmes d'enseignement à distance sont offerts sur supports électronique et papier.

Certains programmes offerts par les collèges et les universités comprennent des périodes de placement en milieu de travail. Dans le cadre de l'enseignement coopératif, ces périodes d'emploi rémunéré alternent avec des périodes d'études et donnent aux étudiants l'occasion de mettre en pratique des connaissances théoriques dans des situations réelles en milieu de travail.

Les **écoles professionnelles privées** offrent toute une gamme de programmes allant de cours commerciaux à des cours de coiffure. Très souvent, ces établissements offrent des programmes accélérés et les dates d'inscription y sont plus souples. Les études y coûtent toutefois généralement plus cher que dans les établissements subventionnés par l'État.

Certaines **écoles secondaires** et bon nombre **d'écoles confessionnelles** offrent également des programmes de formation professionnelle aux adultes ayant quitté le système scolaire et aux élèves du secondaire.

Les programmes **d'apprentissage** constituent un moyen d'apprendre et d'obtenir une formation professionnelle reconnue à titre d'employé.

Bon nombre de programmes axés sur les besoins des élèves autochtones sont offerts par les universités, les collèges et par les programmes d'apprentissage.

Il existe également, au Manitoba, un établissement postsecondaire administré par les Premières nations : le Yellowquill College.

Certains de ces programmes intègrent le recyclage de niveau secondaire à la formation professionnelle en tenant compte du fait que les participants pourraient ne pas répondre aux conditions d'admissibilité régulières.

Il est conseillé, une fois votre choix fait, de communiquer avec l'établissement sélectionné le plus tôt possible. Vous devriez obtenir autant d'information que possible sur les programmes offerts, le coût des cours, les services offerts aux étudiants, la marche à suivre pour faire une demande, ainsi que sur les dates à respecter à cet égard. N'oubliez pas que si vous êtes obligé de déménager, votre loyer représentera votre principale dépense.

En plus d'organiser des visites libres et de tenir des séances d'orientation, la plupart des établissements mettent des conseillers à votre disposition qui vous aideront à faire le meilleur choix. Il est dans votre intérêt de profiter de ces services et de consulter les diplômés ou les professeurs de l'établissement de votre choix.

Assurez-vous d'avoir un deuxième choix s'il vous est impossible d'accéder au programme que vous aurez choisi. Étant donné les nombreuses demandes, les universités et les collèges ne sont pas toujours en mesure d'accepter tous les étudiants voulant être admis dans des programmes contingentés.

En général, les universités traitent les demandes d'admission en fonction des résultats scolaires obtenus au secondaire. Les collèges communautaires traitent les demandes d'admission au fur et à mesure qu'ils les reçoivent à l'exception des programmes qui exigent des préalables. En faisant votre demande tôt, vous augmentez vos chances d'être accepté dans un collège.

*N*umérotation des cours au secondaire

Depuis l'année scolaire 1992-1993, un nouveau système de numérotation de cours est en place dans les écoles secondaires manitobaines. Les années d'études secondaires sont maintenant connues sous le nom de « secondaire », du secondaire 1 à 4, anciennement la 9^e à la 12^e année.

Les établissements postsecondaires du Manitoba considèrent comme équivalents les anciens cours de niveau 300 et les cours 40S du nouveau système. Par exemple, mathématiques 300 est l'équivalent de mathématiques 40S. Les cours de niveau 301 sont acceptés comme équivalents des cours 40G.

Les élèves ayant suivi des cours sous l'ancien système de numérotation sont priés de se mettre en rapport avec l'établissement postsecondaire approprié pour s'assurer qu'ils respectent les conditions d'admission.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Université accueillante dans le quartier de Saint-Boniface, au cœur même de la ville de Winnipeg, le Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) jouit d'une excellente réputation, non seulement au Manitoba, mais aussi au Canada et à l'étranger. Fondé en 1818, le CUSB est la seule université de langue française dans l'Ouest canadien.

Au niveau académique, le CUSB offre tous les avantages des grands campus universitaires sans les inconvénients. La vie étudiante au CUSB est riche et dynamique. Le rapport étudiant-professeur est l'un des points forts du CUSB.

Saint-Boniface est le centre de la vie culturelle et artistique francophone du Manitoba.

Le CUSB est affilié à l'Université du Manitoba. L'étudiante ou l'étudiant du CUSB a donc directement accès aux cours offerts à l'Université du Manitoba, ce qui lui permet d'adapter son programme d'études à ses besoins. Ses diplômes, remis sous l'égide de l'Université du Manitoba, sont reconnus et acceptés partout au Canada et à l'étranger. Étudier en français au CUSB c'est mettre toutes les chances de réussite de son côté.



Adresse du Collège :

Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba) R2H OH7
Téléphone : (204) 233-0210
Numéro sans frais au Canada : 1 888 233-5112
Télécopieur : (204) 237-3240
Courriel : registra@ustboniface.mb.ca
Site Web : <http://www.ustboniface.mb.ca/>

Conditions d'admission :

Étudiantes et étudiants du Manitoba - Exigences générales

Tout candidat au premier cycle doit avoir accumulé vingt-huit (28) crédits dans un programme d'études secondaires. Cinq (5) de ces crédits doivent être du niveau 40 de telle façon qu'ils touchent à quatre (4) domaines d'études différents et comprennent un minimum de trois (3) matières du niveau 40S.

L'étudiant doit aussi satisfaire aux conditions particulières suivantes :

Université 1

Répondre aux exigences des options 1 ou 2 suivantes :

Option 1

- a) Français 40S* et Anglais 40S*, ou English 40S* (2 crédits) et
- b) Mathématiques 40S (pré-calcul, appliquées ou du consommateur) ou 40G.

Option 2

- a) Français 40S* (1 crédit) et English 40S* (1 crédit) et
- b) Mathématiques 40S*(pré-calcul).

Une moyenne générale d'au moins 63 % dans les trois (3) cours 40S les mieux réussis, y compris Français 40S.

*minimum de 60 %

Étudiantes et étudiants des autres provinces canadiennes

Alberta : la 12^e année avec une moyenne générale d'au moins 60 % dans cinq crédits.

Colombie-Britannique : la 12^e année avec une moyenne générale de « C » dans six crédits.

Île-du-Prince-Édouard : la 12^e année avec une moyenne générale d'au moins 60 % dans un programme menant aux études universitaires.

Nouveau-Brunswick : la 12^e année avec une moyenne générale d'au moins 60 % dans six crédits.

Nouvelle-Écosse : la 12^e année avec une moyenne générale d'au moins 60 %.

Ontario : la 13^e année avec une moyenne générale d'au moins 60 % sur six cours de la 13^e année ou une moyenne de 60 % dans les six cours CPO (cours pré-universitaire de l'Ontario).

Québec : 1^{re} année de CÉGEP avec 12 cours didactiques et une moyenne générale d'au moins 60 % ou 2,0.

Saskatchewan : la 12^e année avec une moyenne générale d'au moins 65 % dans sept crédits.

Terre-Neuve : la 12^e année avec une moyenne générale d'au moins 60 % dans dix crédits.

Territoires du Nord-Ouest : la 12^e année de l'Alberta avec une moyenne générale d'au moins 60 % dans cinq crédits.

Yukon : Mêmes conditions que les étudiantes et les étudiants de la Colombie-Britannique.

Étudiantes et étudiants étrangers

En plus des exigences particulières quant au pays d'origine, tous les étudiants et étudiantes étrangers doivent se reporter aux conditions générales d'admission et aux conditions particulières des facultés.

Programmes offerts :

Faculté des arts

Baccalauréat ès arts général [3 ans]

Baccalauréat ès arts

(Latin-Philosophie) [3 ans]

Baccalauréat ès arts avancé en français

[4 ans]

Baccalauréat ès arts spécialisé en français

[4 ans]

Baccalauréat ès arts spécialisé en traduction

[4 ans]

Certificat de traduction [1 an]

Conditions d'admission : Minimum de 24 crédits universitaires.

Faculté d'administration des affaires

Baccalauréat en administration des affaires

[4 ans]

Faculté d'éducation

Baccalauréat en éducation voie élémentaire
[60 crédits]

Baccalauréat en éducation voie secondaire
[60 crédits]

Conditions d'admission : Minimum de 90 crédits universitaires (y compris 2 disciplines enseignées dans les écoles). Être admissible sur la base des résultats obtenus aux tests de français écrit et oral. Avoir obtenu une moyenne d'au moins 2,0 dans les deux dernières années d'études universitaires.

La Faculté d'éducation présente deux programmes de deuxième cycle :

Le certificat post baccalauréat en éducation

La maîtrise en éducation

Faculté des sciences

Baccalauréat ès sciences général [90 crédits]

Baccalauréat ès sciences majeure conjointe
[120 crédits]

Conditions d'admission : Minimum de 24 crédits universitaires, Mathématiques 40S, cours de sciences 40S préalable à la discipline.

La Faculté des arts présente des programmes de deuxième cycle :

Maîtrise en études canadiennes

Les programmes en santé CNFS-CUSB

En partenariat avec le Collège universitaire de Saint-Boniface et d'autres établissements universitaires du Regroupement des universités de la francophonie hors Québec (RUFHQ), le Centre national de formation en santé (CNFS) gère l'offre de divers programmes d'études destinés aux francophones pour la formation de professionnels de la santé. Ce partenariat permet aux francophones du Manitoba d'accéder à une formation de pointe qui donne tous les outils nécessaires pour exercer une profession dans le domaine de la santé en français au Manitoba.

Baccalauréat

- **Sciences infirmières** (offert à l'Université d'Ottawa, à l'Université Laurentienne et à l'Université de Moncton)
- **Activité physique** (offert à l'Université d'Ottawa, à l'Université Laurentienne et à l'Université de Moncton)
- **Ergothérapie** (offert à l'Université d'Ottawa)
- **Physiothérapie** (offert à l'Université d'Ottawa)
- **Service social** (offert à l'Université Laurentienne et à l'Université de Moncton).

Diplôme post baccalauréat

- **Certificat d’infirmière praticienne** (offert à distance par l’Université d’Ottawa et l’Université Laurentienne dans le cadre du consortium des universités de l’Ontario).

Maîtrise

- **Sciences infirmières** (offert à l’Université de Moncton; également offert à distance)
- **Sciences infirmières avec certificat d’infirmière praticienne** (offert à distance par l’Université d’Ottawa dans le cadre du consortium des universités de l’Ontario)
- **Activité physique** (offert à l’Université d’Ottawa)
- **Orthophonie** (offert conjointement, et à distance, par l’Université d’Ottawa et l’Université Laurentienne)
- **Audiologie** (offert à l’Université d’Ottawa)
- **Service social** (offert à l’Université d’Ottawa, à l’Université Laurentienne et à l’Université de Moncton).

Doctorat

- **Psychologie clinique** (offert à l’Université d’Ottawa et à l’Université de Moncton).

Les conditions d’admission : l’Université d’Ottawa travaillera en étroite collaboration avec le Collège universitaire de Saint-Boniface au moment du processus de sélection des étudiants et des étudiantes qui désirent s’inscrire à un programme du CNFS. Les moyennes minimales, les préalables et les critères de sélection varient selon le programme d’études et l’établissement d’enseignement. Consultez un conseiller pédagogique au Collège universitaire de Saint-Boniface ou visitez le site Web du Centre national de formation en santé (CNFS) pour plus de détails : <http://www.cnfs.ca/>.

Les études à la Division de l’éducation permanente

La Division de l’éducation permanente complète la mission éducative du Collège en ouvrant les portes de cet établissement à l’ensemble de la collectivité. Elle présente des activités d’intérêt général ou professionnel, ainsi que des programmes de développement communautaire, des programmes destinés aux personnes âgées, de même que des cours de perfectionnement professionnel.

Veillez communiquer avec la Division de l’éducation permanente au (204) 233-0210 ou, sans frais, au 1 888 233-5112 afin de connaître les critères du programme qui vous intéresse. Vous pouvez aussi nous rejoindre par courriel : dep@ustboniface.mb.ca.

Veillez nous fournir la liste de tous les programmes offerts menant à un certificat ou à un diplôme.

École technique et professionnelle

Située dans l'enceinte du Collège universitaire de Saint-Boniface, l'École technique et professionnelle (ETP) s'est taillée une solide réputation parmi les établissements postsecondaires francophones en ce qui concerne la qualité de l'enseignement qu'elle dispense, la pertinence de la formation et la préparation de sa clientèle au marché du travail.

Conditions générales d'admission :

Les programmes variés de l'ETP ont pour but de satisfaire aux aspirations de ceux et celles qui désirent prendre leur avenir en main, qu'il s'agisse de diplômés du secondaire ou de personnes qui planifient un changement de carrière.

Ces programmes d'une durée de six mois à deux ans, selon le cas, vous donnent rapidement accès au marché du travail.

À quoi reconnaît-on un diplômé ou une diplômée de l'ETP? À sa compétence, son bilinguisme et son professionnalisme. En effet, vous recevez chez nous une formation théorique et pratique en français, complétée par des stages en milieu de travail et sanctionnée par une évaluation rigoureuse. Voilà de quoi garantir aux employeurs éventuels un personnel hautement qualifié, prêt à relever les défis de l'emploi.

Les programmes de l'École technique et professionnelle sont des programmes offerts à une clientèle bilingue dont les langues parlées et écrites sont le français et l'anglais. Pour réussir l'ensemble des cours et des stages des programmes de l'École technique et professionnelle, l'étudiante ou l'étudiant doit, au départ, être capable de communiquer d'une façon efficace à l'oral et à l'écrit en français et en anglais.

Étudiante ou étudiant adulte :

L'École technique et professionnelle considérera pour admission en tant qu'étudiante ou étudiant adulte les personnes qui :

- ont au moins 21 ans en date du 31 décembre de l'année de l'admission et sont sans diplôme d'études secondaires;

- possèdent la citoyenneté canadienne ou sont résidentes permanentes ou résidents permanents;
- ne répondent pas à certaines conditions d'admission. Le DEG (diplôme d'éducation générale) est fortement recommandé ainsi que les cours de Français 40S ou 40G et de Mathématiques 40S ou 40G ou des équivalents.

Programmes offerts :

Administration des affaires

Diplôme d'administration des affaires

Conditions d'admission :

- Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires du Manitoba ou l'équivalent et avoir réussi les cours de Français 40S ou 40G, d'Anglais 40S ou 40G et un des cours suivants : Mathématiques 40S ou 40G, Mathématiques appliquées 40S, pré-calcul 40S ou Mathématiques du consommateur 40S. Un des cours de mathématiques 40S est recommandé.

ou

- Être étudiante ou étudiant adulte.

Aide en soins de santé

Certificat d'aide en soins de santé

Conditions d'admission :

- Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires du Manitoba ou l'équivalent,

ou

- Être étudiante ou étudiant adulte.
- La connaissance du français et de l'anglais oral et écrit est essentielle pour pouvoir étudier le contenu du cours et communiquer efficacement à titre de membre d'une équipe de soins. La connaissance de l'anglais s'avère importante en milieu de stage.
- Être capable, physiquement et émotionnellement, de réaliser certaines tâches comme déplacer et soulever des bénéficiaires, et de faire face à des comportements difficiles. Le CUSB se réserve le droit d'exiger un certificat médical pour connaître l'état de santé des personnes inscrites.

- Veiller à ce que leur fiche d'immunisation soit à jour. Il faut en effet soumettre une fiche d'immunisation à jour avant d'entreprendre le stage.
- Détenir un certificat de réanimation cardio-respiratoire au niveau cardio-secours avant la fin des cours théoriques et un certificat d'Interventions non violentes en situation de crise. (Les frais d'obtention de ces certificats seront assumés par les candidates et les candidats).
- On peut exiger une entrevue afin de déterminer les aptitudes générales des candidats et des candidates.

Communication multimédia

Diplôme en communication multimédia

Conditions d'admission :

- Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires du Manitoba ou l'équivalent et avoir réussi les cours de Français 40S et d'Anglais 40S, de Mathématiques 40S ou 40G, (Mathématiques appliquées 40S est recommandé).
- Remise d'un portfolio artistique.
- Remise d'une biographie personnelle.

ou

- Être étudiant adulte. La remise du portfolio artistique et de la biographie personnelle est aussi obligatoire pour l'étudiant adulte.

Éducation en services de garde

Diplôme en éducation en services de garde

Conditions d'admission :

- Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires du Manitoba ou l'équivalent. Les cours de Français 40S ou 40G et d'Anglais 40S ou 40G sont fortement recommandés.
- L'ETP encourage la clientèle étudiante à faire vérifier son casier judiciaire avant de se diriger vers le marché du travail. Toute personne intéressée doit se présenter au bureau de la police (ou de la GRC) de son district et en faire la demande.
- Une fiche d'immunisation à jour est requise.

ou

- Être étudiant adulte et avoir à soumettre le casier judiciaire et la fiche d'immunisation à jour.

Gestion de bureau

Diplôme en gestion de bureau

Conditions d'admission :

- Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires du Manitoba ou l'équivalent et avoir réussi les cours de Français 40S ou 40G et d'Anglais 40S ou 40G ou l'équivalent et un des cours suivants : Mathématiques appliquées 40S, Mathématiques du consommateur 40S ou Mathématiques 40S ou 40G.
- Une connaissance de base du clavier avec une vitesse minimum de 20 mots à la minute est fortement recommandée.

ou

- Être étudiant adulte et avoir la connaissance de base du clavier demandée.

Informatique

Diplôme en informatique

Conditions d'admission :

- Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires du Manitoba ou l'équivalent et avoir réussi les cours de Français 40S ou 40G et d'Anglais 40S ou 40G et un des cours suivants : Mathématiques 40S ou 40G

ou

les équivalents, Mathématiques appliquées 40S, Pré-calcul 40S (un cours de Mathématiques 40S est recommandé).

ou

- Être étudiant adulte.

Tourisme

Diplôme en tourisme

Conditions d'admission :

- Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires du Manitoba ou l'équivalent et avoir réussi les cours de Français 40S ou 40G, Anglais 40S ou 40G et un cours de Mathématiques soit 40S ou 40G, pré-calcul 40S, Mathématiques appliquées 40S ou Mathématiques du consommateur 40S.

ou

- Être étudiant adulte.

Sciences infirmières

Diplôme en sciences infirmières

Ce nouveau programme sera offert en septembre 2001.

Conditions d'admission : La candidate ou le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- a. Avoir terminé le Secondaire 4 ou l'équivalent avec une moyenne d'au moins 60 %, y compris dans chacun des cours suivants : Français 40S, Mathématiques 40S ou Pré-calcul 40S ou Mathématiques appliquées 40S ou Mathématiques du consommateur 40S et un cours de sciences 40S (les cours Biologie 40S et Chimie 40S sont fortement recommandés). Les cours universitaires de niveau 100 seront également acceptés.
- b. Être en bonne santé. Toutes les personnes admises en science infirmières doivent être vaccinées. L'étudiante ou l'étudiant doit commencer à recevoir les vaccins obligatoires immédiatement après avoir reçu son avis d'admission au programme.
- c. Fournir une attestation de compétence en réanimation cardio-respiratoire au niveau Soins immédiats, valide pour l'année de l'admission. L'attestation doit être tenue à jour pendant toute la durée des études.

Étudiants adulte :

Le diplôme de Secondaire 4 n'est pas exigé pour les candidats adultes, qui doivent toutefois avoir obtenu une moyenne d'au moins 60 % dans les cours suivants : Français 40S, sciences 40S (les cours Biologie 40S et Chimie 40S sont fortement recommandés) et un cours parmi les suivants : Mathématiques 40S ou 40G, Pré-calcul 40S ou Mathématiques appliquées 40S ou Mathématiques du consommateur 40S. Les cours universitaires de niveau 100 seront également acceptés. En plus, les étudiants et étudiantes adultes doivent répondre aux exigences B et C et être âgés de 21 ans au 30 septembre de l'année d'inscription.

Les écoles professionnelles privées

On entend par « écoles professionnelles privées » les écoles qui offrent aux adultes une formation professionnelle dans une vaste gamme d'occupations, notamment : secrétariat, informatique et commerce, massothérapie, coiffure, électrologie, carrière à la radio et à la télévision, technologies électroniques, conduite de camion, etc. Les cours sont enseignés (théorie et pratique) en classe, par l'expérience, par correspondance ou par plusieurs de ces méthodes. Les écoles fonctionnent comme des entreprises privées.

Au Manitoba, toutes les écoles professionnelles privées sont régies par la *Loi sur écoles professionnelles privées* et par son *Règlement d'application 182/88*. Les exploitants de ces écoles sont tenus de les inscrire auprès d'Enseignement postsecondaire Manitoba.

Comment choisir l'école qui vous convient le mieux ...

En tant que consommateur éventuel, il vous incombe de vous assurer que le cours ou le programme répond à vos besoins et qu'il vous convient.

Vous devez choisir une école en consacrant autant de temps, de soins et d'attention que si vous choisissiez une carrière. Les suggestions suivantes peuvent vous aider à utiliser sagement votre temps et votre argent et vous permettre de recevoir la formation dont vous avez besoin pour trouver un emploi dans votre domaine à la fin de vos études.

Vérifiez les offres d'emploi dans votre domaine d'intérêt et prenez contact avec des employeurs éventuels : demandez-leur quelle formation ils exigent.

Consultez la rubrique sur les écoles techniques et professionnelles (« schools - technical and trade ») dans les pages jaunes de l'annuaire de votre région. Menez une enquête sérieuse sur toutes les écoles qui offrent la formation de votre choix, puis comparez-les. Envisagez de prendre rendez-vous avec ces écoles et d'aller les visiter.

Visite des écoles...

Lorsque vous visiterez ces écoles, vérifiez si elles détiennent un certificat d'inscription. Ne vous inscrivez pas dans une école professionnelle privée qui n'est pas inscrite auprès d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba. Au cours de votre visite, vérifiez les points suivants :

Admission : Quelles sont les conditions d'admission préalables : diplôme d'études secondaires? équivalence d'études secondaires (GED)? aptitudes? permis ou licences? Y a-t-il un test d'admission? une entrevue personnelle? Comment ces derniers sont-ils évalués?

Formation : Combien de temps faut-il pour terminer le programme? Qu'est-ce qui est enseigné? Quelle proportion des cours est réservée à la théorie? à la pratique? Avez-vous l'occasion d'acquérir une expérience de travail?

Installations et matériel : Après en avoir obtenu la permission, faites le tour de l'école : Combien y a-t-il d'étudiants par classe? Quel est le rapport étudiants-enseignant? Les salles de classe sont-elles combles? Quel matériel utilise-t-on? Est-il semblable à celui que les entreprises utilisent à l'heure actuelle? Les étudiants se partagent-ils le matériel?

Règlements de l'école : Quels sont les règlements en matière de conduite? Est-il permis de fumer? Faut-il porter une tenue vestimentaire particulière? Y a-t-il des règlements sur les présences? Les étudiants doivent-ils conserver une note minimale? Existe-il un mécanisme d'appel pour les étudiants?

Coûts : Faites une comparaison des coûts. En général, les écoles demandent des droits de scolarité semblables pour une formation semblable. Si les droits sont considérablement plus élevés dans une école, demandez pourquoi. Il peut y avoir une raison particulière.

LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES PRIVÉES

Est-ce que l'on vous prêtera le matériel et les livres ou devrez-vous les acheter? Si vous échouez un cours, pouvez-vous le suivre à nouveau sans payer? Si vous avez un problème, est-ce que quelqu'un pourra vous aider? Devrez-vous payer les leçons particulières? Que comprennent les droits de scolarité et y a-t-il des coûts supplémentaires?

Dressez une liste de vérification pour vous faciliter la tâche : livres, documentation et trousse, fournitures, droits de laboratoires, uniformes, droits de remise de diplôme, droits d'association des étudiants, autres droits.

Aide en matière de placement d'emploi : Est-ce que l'école offre un service de placement d'emploi? Que comprend ce service? Est-ce que les techniques de recherche d'emploi sont enseignées? Y a-t-il des entrevues de présentation aux employeurs?

Débouchés : À quelle sorte d'emploi pouvez-vous prétendre une fois votre formation terminée? à quels postes? à quel échelon salarial? Demandez que l'on vous remette une liste des entreprises qui ont embauché des étudiants nouvellement diplômés de l'école. Quel est le nombre d'étudiants diplômés? Combien d'étudiants se trouvent un emploi dans le domaine? Comment a-t-on obtenu ces chiffres? Ces derniers incluent-ils les étudiants à temps partiel? Comprennent-ils seulement les emplois liés à la formation reçue?

Consultez des conseillers (notamment ceux des centres d'emploi) pour savoir quelle est la demande dans le domaine de votre choix.

Faites un choix...

Les écoles offrent un grand nombre de cours et de programmes dans divers domaines professionnels. Ces cours et ces programmes peuvent varier radicalement sur le plan des matières, du contenu, du programme d'études, de la longueur et du coût. Étudiez le plan d'études pour décider s'il vous offre la formation nécessaire à l'obtention d'un poste de débutant ou mieux encore.

Une fois que vous aurez fait votre choix, appelez le Bureau d'éthique commerciale et demandez des renseignements sur l'école choisie.

Programmes non inscrits...

De nombreux établissements d'enseignement offrent des programmes qu'ils ne sont pas tenus d'inscrire auprès du Ministère, notamment les programmes qui ne mènent pas directement à un emploi (p. ex. la clavigraphie), les programmes préparatoires (le GED), les programmes de perfectionnement personnel ou professionnel, les programmes de recyclage et de préparation à une promotion et les programmes visant la reconnaissance professionnelle par divers organismes.

Signez à l'endroit indiqué...

Après avoir reçu et accepté votre demande d'admission, l'école devrait vous demander de signer un contrat d'inscription pouvant contenir, entre autres, les renseignements suivants :

- le nom et l'adresse de l'école, ainsi que le nom du cours ou du programme;
- les dates marquant le début et la fin du cours, ainsi que la durée et le coût de ce dernier;
- les conditions de remboursement;
- la date du contrat, ainsi que le nom, l'adresse postale et la signature de l'étudiant ou de son tuteur, et la signature du responsable de l'école;
- le coût du cours et un calendrier si vous les réglez par versements échelonnés.

Le contrat peut également contenir les règlements de l'école. Étudiez-les avec soin et soyez certain que vous pourrez vous y conformer avant de signer le contrat.

Une fois que vous aurez signé le contrat, l'école devrait vous en remettre un exemplaire. Conservez-le en lieu sûr.

Pour obtenir une liste des écoles professionnelles privées inscrites au Manitoba, veuillez communiquer avec :
Écoles professionnelles privées
Bureau administratif
Enseignement postsecondaire Manitoba
800, avenue Portage, bureau 330
Winnipeg (Manitoba) R3G ON4
Site Web : http://www.edu.gov.mb.ca/tce/edutr/pri_voc/pri_list/pri_list.html

*E*ntente Manitoba-Minnesota

Manitoba-Minnesota

Aux termes de l'Entente Manitoba-Minnesota sur la coopération en matière d'éducation, des résidents du Manitoba peuvent être admis dans les établissements postsecondaires publics du Minnesota, et vice versa, sans tenir compte des exigences en matière de résidence. Cette entente ne modifie aucunement les politiques et procédures en vigueur dans les divers établissements.

Alors que le résident du Manitoba qui étudie dans un établissement admissible du Minnesota paie les mêmes frais de scolarité qu'un résident du Minnesota, le résident du Minnesota qui étudie dans un établissement admissible du Manitoba paie les mêmes frais de scolarité qu'un résident du Manitoba.

On peut se procurer un formulaire de demande et l'information complète sur les modalités d'inscription, incluant les exigences en matière de résidence et les frais de scolarité, en communiquant avec l'établissement postsecondaire de son choix.

*E*ntentes interprovinciales sur la coopération en matière d'éducation

Manitoba-Ontario

Aux termes de cette entente, trois résidents du Manitoba peuvent être admis chaque année à la faculté d'optométrie de l'Université de Waterloo, à condition de satisfaire aux critères d'admission de cet établissement. Les demandes doivent être adressées directement à la faculté. En plus des cours préalables, les candidats idéals ont suivi une formation scientifique universitaire d'une durée minimum de deux ans.

Pour plus de renseignements :

School of Optometry

University of Waterloo

Waterloo (Ontario) N2L 3G1

Téléphone : (519) 888-4567, poste 2782

Courriel : mamodeo@sciborg.uwaterloo.ca

Site Web : <http://www.optometry.uwaterloo.ca>

Manitoba-Saskatchewan

Aux termes de cette entente, douze résidents du Manitoba peuvent être admis chaque année au collège de médecine vétérinaire de l'Ouest, de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon, à condition de satisfaire aux critères d'admission de cet établissement. Les demandes doivent être adressées directement au collège. Comme préalable, il faut avoir suivi une formation postsecondaire d'une durée minimum de deux ans. Nombreux sont les résidents du Manitoba qui, au moment de leur admission au collège, sont titulaires d'un baccalauréat de l'Université du Manitoba, de l'Université de Winnipeg ou de l'Université de Brandon.

Pour plus de renseignements :

Western College of Veterinary Medicine

52, Campus Drive

University of Saskatchewan

Saskatoon (Saskatchewan) S7N 5B4

Téléphone : (306) 966-7454

Télécopieur : (306) 966-7314

Site Web : <http://www.usask.ca/wcvm/>

*P*rogramme d'apprentissage du Manitoba

Vous cherchez une carrière enrichissante?

Est-ce que vous aimeriez apprendre un métier et recevoir une rémunération en même temps? Cherchez-vous une carrière où vous pouvez combiner le travail intellectuel et le travail manuel? Voulez-vous travailler dans d'autres provinces? Voulez-vous un bon salaire ou désirez-vous être votre propre patron?

Choisir une carrière dans un métier peut s'avérer judicieux et enrichissant. De plus, la formation en apprentissage peut être votre laissez-passer pour l'avenir.

L'apprentissage peut vous permettre d'obtenir un emploi rémunérateur où vous utiliserez vos compétences. En assortissant une formation en milieu de travail et une formation technique en milieu scolaire, vous pouvez obtenir un certificat de qualification dans un métier. Ainsi, vos connaissances et vos compétences sont sanctionnées par l'industrie et la formation est reconnue officiellement. De plus, vous en tirerez des avantages financiers.

Comment fonctionne l'apprentissage?

Les métiers d'apprentissage au Manitoba se trouvent dans la liste des exigences de la formation en apprentissage. Si vous travaillez déjà dans l'un de ces métiers et que vous désirez obtenir la qualification professionnelle, discutez avec votre employeur d'un contrat d'apprentissage.

Si vous ne travaillez pas encore, choisissez d'abord le métier dans lequel vous aimeriez faire carrière et trouvez un employeur qui vous engagera et vous offrira une formation pratique de qualité. Ensuite, communiquez avec la Direction de l'apprentissage afin d'établir un contrat avec votre employeur. Ainsi, vous acquerez les compétences nécessaires à l'exercice du métier choisi en travaillant étroitement avec les travailleurs qualifiés du métier. De plus, l'employeur vous paiera un salaire pour le travail effectué.

Environ 80 % de votre formation est effectué avec votre employeur en milieu de travail et vous acquerez alors les compétences de votre métier. L'autre 20 % est consacré à la formation technique en milieu scolaire. La formation technique est offerte en bloc, une fois par année ou selon un horaire plus souple, et elle se déroule à l'extérieur du lieu de travail. La Direction de l'apprentissage s'occupe de l'aspect technique de la formation. De plus, la Direction et la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle, en coopération avec les intervenants de l'industrie, cherchent à rendre la formation plus flexible. Certaines des méthodes envisagées comportent les cours de jour et de soir ainsi que l'enseignement à distance.

Est-ce que je reçois un certificat?

Lorsque vous avez réussi votre formation en apprentissage, vous recevez un certificat de qualification qui atteste votre statut de compagnon. Dans la plupart des métiers, si vous obtenez 70 % ou plus à votre examen final, vous êtes admissible à la qualification interprovinciale, ou « Sceau rouge ». Cette qualification vous permet de travailler dans d'autres provinces où le « Sceau rouge » est reconnu pour votre métier.

Quels métiers puis-je apprendre par l'apprentissage?

Il y a maintenant plus de 50 métiers désignés au Manitoba et le nombre s'accroît. Pour la plupart, vous pouvez obtenir la qualification professionnelle, ou « Sceau rouge ». Certains métiers sont classés obligatoires, c'est-à-dire que la formation en apprentissage ou le certificat de qualification sont exigés avant de pouvoir les exercer légalement.

Quelle est la durée de l'apprentissage?

La durée de la formation en apprentissage varie entre deux et cinq années. La durée moyenne est de quatre années. Pour chacun des métiers, veuillez consulter la liste des exigences de la formation en apprentissage afin d'obtenir le nombre minimal d'heures de formation exigé chaque année. Selon le métier choisi, votre formation technique sera équivalente à une période de quatre à dix semaines par année.

Est-ce que je suis admissible?

Les apprentis d'aujourd'hui ont une expérience variée et font preuve d'une grande auto-détermination et d'enthousiasme. Ils travaillent dans divers métiers. Ils sont à la recherche d'un premier emploi, d'une nouvelle carrière ou de qualifications officielles.

Pour devenir apprenti, vous devez répondre à certains préalables scolaires et avoir l'âge minimum requis (16 ans pour la plupart des métiers, 17 ou 18 ans pour certaines autres). Puisque de nombreux métiers reposent sur la technologie, il est important d'avoir réussi les cours de mathématiques et de sciences du secondaire.

Les employeurs préfèrent engager des gens qui ont terminé ou qui terminent leurs études secondaires. C'est pourquoi il est recommandé que vous terminiez vos études afin d'élargir vos possibilités de carrière. Si vous ne répondez pas aux critères scolaires minimaux, veuillez communiquer avec la Direction de l'apprentissage afin d'obtenir des renseignements sur les programmes de perfectionnement offerts.

Une personne qui a déjà de l'expérience dans un métier désigné et qui désire devenir compagnon dans ce métier peut demander la permission de se présenter à l'examen administré par la Direction de l'apprentissage.

Quelles sont les perspectives de carrière?

Les employeurs ont besoin d'employés compétents et productifs. C'est pourquoi ils forment des apprentis pour qu'ils deviennent des compagnons. Les entreprises investissent du temps, des efforts et de l'argent dans votre formation. Si vous travaillez fort et que vous apprenez bien, une fois votre formation terminée, votre employeur voudra vous embaucher comme employé.

Quel sera mon salaire?

Au cours de votre apprentissage, vous recevez le salaire minimum établi. Ce salaire augmente tout au long de votre apprentissage. Le métier que vous apprenez est complexe et requiert certaines compétences. C'est pourquoi les personnes qui deviennent compagnons par l'apprentissage sont mieux rémunérées que les personnes qui ne détiennent aucune qualification professionnelle pour ce métier.

Vous voulez plus de renseignements?

Consultez notre site Web :

<http://www.gov.mb.ca/educate/apprent/>

Vous pouvez également obtenir plus de renseignements en vous adressant aux bureaux de la Direction de l'apprentissage suivants :

Winnipeg

401, avenue York, bureau 1010, R3C 0P8
Téléphone : (204) 945-3337
Télécopieur : (204) 948-2346
Sans frais des régions rurales :
1 800 282-8069, poste 3337

Brandon

340, 9^e Rue, bureau 106A, R7A 6C3
Téléphone : (204) 726-6365
Télécopieur : (204) 726-6912

Le Pas

Otineka Mall, case postale 2550, R9A 1M4
Téléphone : (204) 627-8290
Télécopieur : (204) 627-8367

L'option Métiers au secondaire

Il existe plus de 50 manières d'accéder à un emploi rémunérateur et de s'assurer un avenir prometteur. À la différence de la formation universitaire ou collégiale où VOUS DEVEZ PAYER pour toutes vos études, comme apprenti, VOUS ÊTES PAYÉ pour apprendre. L'apprentissage est une formation postsecondaire de qualité et peu coûteuse.

En voici certains avantages :

- Le certificat de qualification attestant du statut de compagnon est reconnu dans d'autres provinces. Cela signifie que vous pouvez déménager ailleurs au Canada sans avoir à recevoir d'autre formation ou à subir d'autres tests.
- L'apprentissage vous donne la possibilité de posséder votre propre entreprise.
- Dans bon nombre de métiers d'apprentissage, on utilise des technologies de pointe.
- Bon nombre de perspectives d'emploi - de nombreuses personnes de métier qualifiées prennent leur retraite.
- Les métiers d'apprentissage offrent un travail créatif, satisfaisant et tangible.
- Obtenez des crédits pour des cours suivis ou pour l'expérience de travail antérieure si vous optez pour un autre métier connexe.

Quelle carrière vous convient le mieux?

Si vous aimez travailler avec des outils ou démonter des objets pour en connaître le fonctionnement, vous pourriez peut-être devenir mécanicien ou machiniste. Si vous êtes du genre à terminer un travail avant d'en commencer un autre, choisissez de devenir menuisier, briqueteur, plombier ou électricien. Si la résolution de problèmes vous fascine, optez pour les métiers de soudeur, chaudronnier ou monteur de machinerie. Si vous aimez les gens, choisissez de devenir coiffeur, préposé aux pièces ou cuisinier.

Mais avant de faire un choix final, explorez toutes les options qui vous sont offertes. Parlez aux gens qui travaillent dans les métiers qui vous intéressent. Communiquez avec l'un des bureaux d'apprentissage pour plus de renseignements.

Lancez votre carrière!

L'option Métiers au secondaire - c'est la manière la plus rapide d'accéder à une formation en apprentissage à caractère officiel. Elle intègre l'éducation secondaire régulière à la formation en apprentissage en milieu de travail. Les élèves inscrits à l'option Métiers au secondaire peuvent accumuler jusqu'à huit crédits supplémentaires en vue de l'obtention de leur diplôme et ajouter les heures travaillées en milieu de travail aux heures de formation en apprentissage. Plutôt que de simplement travailler à temps partiel, vous accumulez des crédits tout en étant rémunéré pour acquérir des compétences qui augmenteront votre employabilité. L'option Métiers au secondaire équivaut à un apprentissage régulier. À l'extérieur de l'école, vous travaillez pour l'employeur et êtes rémunéré à un taux établi en fonction du métier choisi.

Comment participer à l'option Métiers au secondaire

Vous devez être inscrit dans une école secondaire du Manitoba, avoir au moins 16 ans, être en secondaire 3 (11^e année) et suivre les cours de base, secondaire 1 à 4. Seuls quatre métiers ne sont pas admissibles. Ils incluent les métiers de coiffeur, d'esthéticienne, et de technicien de biens de consommation électroniques.

Vous voulez en savoir plus?

Visitez notre site Web à l'adresse suivante :
<http://www.gov.mb.ca/educate/apprent/>

Pour obtenir des renseignements sur l'option Métiers au secondaire, contactez le conseiller à Winnipeg au 945-4063. Pour obtenir une brochure portant sur un métier en particulier, ou un exemplaire de la brochure « Votre passeport vers l'avenir » qui renferme tous les métiers désignés, le processus d'apprentissage, les exigences scolaires, les salaires et les perspectives de carrière, communiquez avec l'un des bureaux d'apprentissage suivants :

Winnipeg (204) 945-3337
Brandon (204) 726-6365
The Pas (204) 627-8290
Numéro sans frais pour les régions rurales :
1 800 282-8069, poste 3337

Exigences en matière de formation en apprentissage

Métier	Certification	Durée (années)	d'heures total par année	Exigences annuelles (niveau)	
				Nombre Formation technique (semaines)	Formation offerte par :
INDUSTRIEL					
Chaudronnier	interprovinciale	3	1 600	6-6-6	RRC
Bobineur	interprovinciale	4	1 800	8-8-8-8	SAIT
Électricien industriel	interprovinciale	4	1 600	10-8-8-10	KCC
Mécanicien d'instruments industriels	interprovinciale	4	1 600	10-10-10-10	NAIT, SAIT, SIAST
Mécanicien industriel (machinerie)	interprovinciale	4	1 600	8-8-7-6	KCC
Soudeur industriel	interprovinciale	3	1 600	8-8-8	KCC
Machiniste	interprovinciale	4	1 800	9-8-8-4	RRC
Mineur	provinciale	3	1 600	Certificat seulement	
Confectionneur de moules et de patrons	provinciale	4	1 800	8-8-8-8	RRC
Électricien en haute tension	provinciale	4	1 600	6-8-10-9	RRC
Charpentier en métaux	interprovinciale			Certificat seulement	
Outilleur-ajusteur	interprovinciale	4	1 800	9-8-8-8	RRC
MÉCANIQUE					
Usineur de pièces d'automobiles	provinciale			en cours d'élaboration	
Compagnon d'entretien d'aéronef	provinciale	4	1 800	9-9-9-9	SATTC
Mécanicien en équipement agricole	interprovinciale	4	1 800	8-8-6-4	ACC
Mécanicien de machinerie lourde	interprovinciale	4	1 800	8-8-6-4	ACC
Réparateur de carrosserie					
- Peintre	interprovinciale	2	1 800	6-5	RRC
- Réparateur	interprovinciale	4	1 800	7-6-7-6	RRC
Mécanicien de véhicule automobile	interprovinciale	4	1 800	8-6-6-5	RRC, ACC
Mécanicien en réfrigération et climatisation *					
- commercial	interprovinciale	5	1 800	9-9-7-7	RRC
- résidentiel	provinciale	4	1 800	9-9-7	RRC
Mécanicien de remorque de transport	interprovinciale	3	1 800	8-8-8	RRC
Mécanicien de camions de transport	interprovinciale	4	1 800	8-8-6-4	ACC, RRC
Camionneur	provinciale			en cours d'élaboration	
Construction					

* Afin d'exercer ces métiers, l'apprentissage ou un certificat de qualification est obligatoire.

Les établissements qui offrent une formation professionnelle technique sont les suivants :

Remarque : La Direction de l'apprentissage se procure des places dans les cours de formation technique qui respectent les normes en matière d'apprentissage auprès des établissements suivants :

RRC	Red River College, Winnipeg	SATTC	Stevenson Aviation Technical Training Centre (Southport), Portage-la-Prairie
ACC	Assiniboine Community College, Brandon	SIAST	Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology, Moose Jaw et Saskatoon
KCC	Keewatin Community College, Le Pas		
SAIT	Southern Alberta Institute of Technology, Calgary		
NAIT	Northern Alberta Institute of Technology, Edmonton		

Exigences en matière de formation en apprentissage

Métier	Certification	Durée (années)	d'heures total par année	Exigences annuelles (niveau)	
				Nombre Formation technique (semaines)	Formation offerte par :
CONSTRUCTION					
Briqueleur	interprovinciale	4	1 200	8-6-6	RRC
Ébéniste	interprovinciale	4	1 600	8-8-8-8	RRC
Charpentier	interprovinciale	4	1 800	8-8-8-7	RRC, ACC, KCC
Cimentier-finiisseur	interprovinciale			en cours d'élaboration	
Électricien d'installation	interprovinciale	4	1 800	8-8-8-10	RRC, ACC
Grutier-treuiliste *					
- opérateur de grue mobile	interprovinciale	3	1 700		RRC
- opérateur de treuil sur camion à flèche (plus de 13 600 kg)	provinciale	2	1 250		RRC
- opérateur de treuil sur camion à flèche (de 7 300 à 13 599 kg)	provinciale	2	800		RRC
- opérateur de treuil sur camion à flèche (moins de 7 300 kg)	provinciale	2	800		RRC
- opérateur de grue à tour	provinciale	2	1 500		RRC
Poseur de panneaux muraux	provinciale	3	1 800	8-8-8	RRC
Vitrier	interprovinciale	4	1 800	6-6-6-6	SAIT
Mécanicien de systèmes intérieurs (poseur de lattes)	interprovinciale			en cours d'élaboration	
Monteur de charpentes métalliques	interprovinciale	3	1 800	8-8-8	KCC
Technicien-paysagiste	provinciale	4	1 500	8-9-9-9	RRC
Poseur de lattes	provinciale	4	1 600	8-8-8-8	RRC
Technicien de mise à l'essai et d'équilibrage des unités mécaniques	provinciale			en cours d'élaboration	
Peintre-décorateur	interprovinciale	4	1 600	6-6-6-6	RRC
Tuyauteur	interprovinciale	5	1 800	9-8-7-5	RRC
Plombier	interprovinciale	5	1 800	10-9-7-4	RRC
Couvreur	interprovinciale	3	1 200	en cours d'examen	
Tôlier	interprovinciale	4	1 800	8-8-8-6	RRC
Poseur de plaques de couverture, d'éléments de sous-toiture, de revêtements extérieurs	provinciale			en cours d'élaboration	
Installateur d'extincteurs et de matériel de protection incendie	interprovinciale	4	1 700	7-7-7	RRC

* Afin d'exercer ces métiers, l'apprentissage ou un certificat de qualification est obligatoire.

Exigences en matière de formation en apprentissage

Métier	Certification	Durée (années)	Exigences annuelles (niveau)		
			d'heures total par année	Nombre Formation technique (semaines)	Formation offerte par :
SERVICE					
Boulangier	interprovinciale				en cours d'élaboration
Technicien de biens de consommation électroniques	interprovinciale				en cours d'élaboration
Cuisinier	interprovinciale	3	1600	8-8-8	RRC
Esthéticien*/**					
- technicien en pose d'ongles	provinciale	2	500 heures	400 heures	Divers endroits au MB
- technicien en soins de la peau	provinciale	2	1 100 heures	800 heures	Divers endroits au MB
- électrolyste	provinciale	2	500 heures	500 heures	Divers endroits au MB
Poseur de revêtements de sol	interprovinciale				en cours d'élaboration
Coiffeur-styliste*/**	interprovinciale	2	1 500	1 400 heures	Divers endroits au MB
Préposé aux pièces	interprovinciale	3	1 800	8-8-6	SIAST
Technicien en production de viande porcine	provinciale	2	1 800	185 heures	ACC, Divers endroits au MB
Réparateur de gros appareils ménagers	interprovinciale				en cours d'élaboration

* Afin d'exercer ces métiers, l'apprentissage ou un certificat de qualification est obligatoire.

** La formation en milieu scolaire est exigée avant la formation en apprentissage.
Le nombre total d'heures tient seulement compte de la formation en milieu de travail.

Les établissements qui offrent une formation professionnelle technique sont les suivants :

Remarque : La Direction de l'apprentissage se procure des places dans les cours de formation technique qui respectent les normes en matière d'apprentissage auprès des établissements suivants :

RRC	Red River College, Winnipeg	SATTC	Stevenson Aviation Technical Training Centre (Southport), Portage-la-Prairie
ACC	Assiniboine Community College, Brandon	SIAST	Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology, Moose Jaw et Saskatoon
KCC	Keewatin Community College, Le Pas		
SAIT	Southern Alberta Institute of Technology, Calgary		
NAIT	Northern Alberta Institute of Technology, Edmonton		

Financez vos études

La formation professionnelle ou les études postsecondaires peuvent coûter cher. Les coûts associés comprennent les frais de scolarité, les coûts d'achat de livres et de fournitures, ainsi que les frais de subsistance comprenant le logement, la nourriture, les besoins personnels et le transport. Le coût total peut s'élever à 8 000 \$ par année, et varie selon le programme d'études et la situation de famille du demandeur. Cela peut vous porter à croire que l'éducation postsecondaire est réservée aux mieux nantis. Détrompez-vous.

Le Programme d'aide aux étudiants du Manitoba (PAEM) vient en aide aux Manitobains et Manitobaines dont les ressources financières limitent les possibilités d'éducation. L'aide est accordée en fonction des besoins financiers de chaque demandeur et est versée par le biais du Programme canadien de prêts aux étudiants, du Programme de prêts-étudiants du gouvernement du Manitoba et du Programme manitobain d'aide financière aux études. Pour y être admissible, vous devez être inscrit dans un établissement d'enseignement postsecondaire approuvé.

Vous pouvez dorénavant effectuer une demande d'aide financière aux études en ligne à l'adresse suivante : <http://www.studentaid.gov.mb.ca> et recevoir, quelques minutes après avoir soumis votre demande, une estimation des montants qui vous seront accordés dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants et du Programme de prêts-étudiants du gouvernement du Manitoba. De plus, une lettre de confirmation du PAEM vous parviendra par courrier dans la semaine qui suit la présentation de votre demande.

Types d'aide offerte

Programme canadien de prêts aux étudiants (aide provenant du gouvernement fédéral)

Ce prêt, administré au Manitoba par le PAEM, demeure exempt d'intérêts tant que vous avez le statut d'étudiant à temps plein. Vous devrez commencer à rembourser votre prêt au plus tard six mois après la fin de vos études. Le montant maximum accordé dans le cadre du Programme

canadien de prêts aux étudiants est de 165 \$ par semaine (multiplié par le nombre de semaines de votre programme d'études).

Programme de prêts-étudiants du gouvernement du Manitoba (aide provenant du gouvernement provincial)

Le montant maximum accordé dans le cadre du Programme de prêts-étudiants du gouvernement du Manitoba est de 110 \$ par semaine (multiplié par le nombre de semaines de votre programme d'études). Ce prêt doit aussi être remboursé. Comme le prêt canadien, ce prêt demeure exempt d'intérêts tant que vous avez le statut d'étudiant à temps plein et durant les six mois suivant la fin de vos études.

Aide financière aux études du Manitoba

Cette aide est accordée aux étudiants qui ont besoin de plus de ressources que le montant maximum combiné qui leur est alloué dans le cadre du prêt canadien aux étudiants et du prêt-étudiant du gouvernement du Manitoba (275 \$ par semaine d'études). L'aide maximum accordée est de 40 \$ par semaine (multiplié par le nombre de semaines de votre programme). Tant que vous serez étudiant à temps plein au sein d'un même programme, vous n'aurez pas à rembourser l'aide accordée, à moins que votre situation ne change et qu'une réévaluation démontre qu'un trop-perçu vous a été versé.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à une aide, vous devez :

- être citoyen canadien ou résident permanent (immigrant reçu);
- résider au Manitoba;
- être inscrit à un programme d'études d'une durée minimale de 12 semaines offert dans un établissement postsecondaire approuvé;
- faire preuve d'assiduité et réaliser des progrès satisfaisants;
- ne pas être en défaut de rembourser les prêts étudiants du fédéral ou du provincial obtenus précédemment;
- avoir des besoins financiers (déterminés au cours de l'évaluation de l'information financière que vous aurez fourni).

Quel montant d'aide puis-je recevoir?

L'aide maximale est calculée en fonction du nombre de semaines que dure votre programme.

Prenez par exemple un programme universitaire de 34 semaines. L'aide maximale que vous pouvez recevoir en combinant les montants maximums accordés dans le cadre du prêt canadien aux étudiants et du prêt-étudiant du gouvernement du Manitoba est de 9 350 \$ (soit 275 \$ par semaine multipliés par 34 semaines). Les étudiants ayant des besoins financiers élevés peuvent recevoir un montant supplémentaire maximum non remboursable de 1 360 \$ (40 \$ multipliés par 34 semaines) de l'Aide financière aux études. Ainsi, l'aide maximale accordée pour un programme d'études de 34 semaines totalise 10 710 \$ (9 350 \$ + 1 360 \$).

Si vous êtes inscrit à un programme collégial de 42 semaines, l'aide maximale que vous pouvez recevoir en combinant les montants maximums accordés dans le cadre du prêt canadien aux étudiants et du prêt-étudiant du gouvernement du Manitoba est de 11 550 \$ (soit 275 \$ par semaine multipliés par 42 semaines). Les étudiants ayant des besoins financiers élevés peuvent recevoir un montant supplémentaire maximum non remboursable de 1 680 \$ de l'Aide financière aux études. Ainsi, l'aide maximale accordée pour un programme d'études de 42 semaines totalise 13 230 \$ (11 550 \$ + 1 680 \$).

Subventions destinées aux étudiants à temps plein

Subventions canadiennes pour études destinées aux étudiants ayant des personnes à charge - maximum de 60 \$ par semaine d'études

Cette aide est offerte aux étudiants ayant des personnes à charge et des besoins financiers supérieurs à 275 \$ par semaine. L'aide maximale accordée est de 40 \$ par semaine pour les étudiants qui ont une ou deux personnes à charge et de 60 \$ pour les étudiants qui ont trois personnes à charge ou plus. Lorsque vous effectuez une demande d'aide, votre admissibilité aux Subventions canadiennes pour études est automatiquement étudiée.

Subventions canadiennes pour études destinées aux étudiants ayant une incapacité permanente - maximum de 5 000 \$

Cette aide financière vise à subvenir aux dépenses liées à l'éducation qu'occasionne une incapacité permanente, notamment la surdité, la cécité et des difficultés d'apprentissage. Vous devez présenter une demande de Subventions canadiennes pour études destinées aux étudiants ayant une incapacité permanente accompagnée des documents exigés. Communiquez avec le PAEM pour obtenir plus de renseignements et des formulaires de demande. Pour être admissible, vous devez suivre au moins 40 % d'une charge de cours complète.

Subventions canadiennes pour études destinées aux étudiantes inscrites au doctorat - maximum de 3 000 \$ par année pendant 3 ans

Cette aide est destinée uniquement aux femmes inscrites au doctorat dans des domaines non traditionnels ou sous-représentés. Communiquez avec le PAEM pour obtenir plus de renseignements.

Subventions et prêts destinés aux étudiants à temps partiel

Prêts canadiens destinés aux étudiants inscrits à temps partiel - maximum de 4 000 \$

Cette aide est destinée aux étudiants suivant entre 20 % et 59 % d'une charge de cours complète dans un programme menant à un diplôme ou un certificat.

Subventions canadiennes pour études destinées aux étudiants inscrits à temps partiel et ayant des besoins élevés - maximum de 1 200 \$

Pour être admissible, vous devez avoir un revenu égal ou inférieur au revenu admis et avoir des raisons valables d'étudier à temps partiel plutôt qu'à temps plein.

Subventions canadiennes pour études destinées aux étudiants à temps partiel et ayant des personnes à charge - maximum de 1 920 \$ par année de prêt

Cette aide est destinée aux étudiants dont les besoins financiers excèdent le montant maximal accordé dans le cadre des Prêts canadiens destinés aux étudiants inscrits à temps partiel et des Subventions canadiennes pour études destinées aux étudiants inscrits à temps partiel et ayant des besoins élevés.

Comment vos besoins sont-ils déterminés?

La formule est la suivante : *coûts admissibles - ressources prévues = besoins*. Lorsque le montant des coûts admissibles est supérieur au montant des ressources prévues, la différence correspond aux besoins confirmés.

Les coûts admissibles comprennent les frais de scolarité, les livres, les fournitures et les frais de subsistance. On s'attend à ce que vous puissiez vivre avec l'allocation préétablie.

Le revenu, les soldes bancaires, les véhicules, les placements et tout autre actif dont vous-même ou, le cas échéant, vos parents ou votre conjoint disposez font partie des ressources prévues qui peuvent servir à payer vos frais d'études.

Véhicules : Tous les véhicules (voitures, camions, ou véhicules de plaisance, notamment les bateaux et les motocyclettes) que vous ou votre conjoint possédez ou louez, ou dont vous êtes les principaux utilisateurs font partie des actifs (moins 5 000 \$).

Autres sources d'aide financière

Vous pouvez également être admissible à d'autres types d'aide. Une aide extraordinaire peut être accordée aux étudiants à temps partiel ou ayant une incapacité.

Bourse d'études du Manitoba et Bourse d'études canadienne du millénaire

La bourse d'études du Manitoba, intégrée à la Bourse d'études canadienne du millénaire, permet de réduire le niveau d'endettement de la plupart des étudiants admissibles. Pour l'année scolaire 2000-2001, le niveau

d'endettement des étudiants est passé à environ 6 000 \$. Le niveau d'endettement pour les années à venir sera déterminé en fonction des subventions annuelles reçues et du nombre d'étudiants admissibles.

La bourse d'études du Manitoba et la bourse d'études du millénaire du Canada sont automatiquement déduites du prêt accordé dans le cadre du Programme de prêts-étudiants du gouvernement du Manitoba, permettant ainsi de réduire le niveau d'endettement des étudiants. Les étudiants qui étudient au Canada et qui présentent une demande d'aide dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants et du Programme de prêts-étudiants du gouvernement du Manitoba voient leur demande automatiquement étudiée pour une bourse.

Certains organismes de services, écoles secondaires, universités, collèges, etc. offrent aussi des bourses d'études. Informez-vous auprès du conseiller en orientation de votre école secondaire ou du service d'aide financière de l'établissement que vous prévoyez fréquenter. Vous pouvez également visiter boursétudes.com à partir du site Web : <http://cibletudes.boursetudes.com/french/canlearn/> pour en savoir plus.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'un des bureaux de l'Aide aux étudiants du Manitoba du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h 30 à 16 h 30.

Winnipeg :

1181, avenue Portage, bureau 409
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Téléphone : (204) 945-6321

Région de l'Ouest :

1011, avenue Rosser, bureau 400
Brandon (Manitoba) R7A 0L5
Téléphone : (204) 726-6592

Sans frais d'ailleurs au Manitoba : 1 800 204-1685.
De l'extérieur de la province, composez le (204) 945-2313.

Autres renseignements importants

- Rappelez-vous que l'aide financière aux étudiants est une aide supplémentaire fondée sur les ressources qui vient s'ajouter aux ressources financières dont vous disposez, et non les remplacer.
- Ne présumez pas être non admissible. Vous saurez à quelle aide vous avez droit seulement après avoir envoyé votre demande.
- Créez un dossier destiné à l'aide financière. Conservez des copies de documents comme vos déclarations d'impôt, vos attestations bancaires et tout formulaire dont vous pourriez avoir besoin lorsque vous ferez une demande.
- Prenez connaissance des dates limites de présentation des demandes et envoyez la vôtre sans tarder. En général, le traitement des demandes prend jusqu'à six semaines. Vous devriez faire une demande de prêt canadien aux étudiants au moins deux mois avant le début de votre période d'études. Vous pouvez envoyer votre demande tôt, même si vous n'avez pas encore reçu la confirmation de votre admission au sein d'un établissement.
- Vous pouvez dorénavant faire votre demande de prêt canadien aux étudiants et de prêt-étudiant du gouvernement du Manitoba en ligne à l'adresse suivante : **<http://www.studentaid.gov.mb.ca>**. Vous pourrez ainsi, en quelques minutes, obtenir une estimation de vos besoins financiers. Au cours de la semaine suivant la présentation de votre demande, un Avis d'attribution d'aide comprenant les résultats détaillés de l'évaluation vous parviendra par courrier.
- Les formulaires de demande papier pour la prochaine année scolaire (du 1^{er} août au 31 juillet) sont disponibles au milieu de mai. Il est également possible de soumettre sa demande en ligne à partir du 1^{er} juin. Veuillez ne pas présenter une demande papier ainsi qu'une demande en ligne, car cela retardera le traitement de votre demande.
- Vous devez refaire une demande d'aide financière pour chaque année scolaire.
- Préparez avec soin un budget de vos dépenses.